



60510

Abidjan, le 14 JAN 2020

N° 528 /SG/DFPI/SDOI/kdo/oa

Objet : Appels à candidatures pour
des postes à la Cour Pénale
Internationale (CPI).

Monsieur le Directeur de Cabinet,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la **Cour Pénale
Internationale (CPI)** a lancé un appel à candidatures pour les postes suivants :

- **Agent chargé des Ressources Humaines (P-3) à La Haye ;**
- **Enquêteur Principal Cadre (P-4) à La Haye ;**
- **Des Experts en réparation pour les victimes (dans le cadre de
l'affaire *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*).**

Les dossiers de candidature doivent être soumis au plus tard les **15 et 19
janvier 2020**, via les adresses électroniques ci-après :
www.icc-cpi.int ou ExpertsReparation5@icc-cpi.int.

Je vous saurais gré des dispositions utiles que vous voudrez bien faire prendre
en vue de susciter des candidatures ivoiriennes qualifiées à ces postes.

Vous voudrez bien trouver en annexe, les correspondances n°ICC Vacancy
Notices (24 December 2019)/CPI et n°NV/2019/EOSS/332tr/APS/rk du 23
décembre 2019 de la Cour Pénale Internationale, y relatives.

Cette information a été communiquée à vos services par voie électronique, vu
le délai rapproché.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur de Cabinet**, l'assurance de ma
considération distinguée.



Pour le Ministre et par Ordre
Le Secrétaire Général Adjoint


Albert Gueu DOLE
Ambassadeur

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DE CABINET
DU MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE**

ABIDJAN



MC

Référence : NV/2019/EOSS/332tr/APS/rk

URGENT

Le Greffe de la Cour pénale internationale (« Cour ») présente ses compliments aux États parties et a l'honneur de leur adresser ci-joint un appel à manifestation d'intérêt lancé par le Greffe aux experts en réparations pour les victimes, qui pourraient assister la Cour dans le cadre de la phase des réparations dans l'affaire « *Le Procureur c. Bosco Ntaganda* », ICC-01/04-02/06 (« affaire *Ntaganda* »).

Dans le cadre de la phase des réparations dans l'affaire *Ntaganda*, l'appel à manifestation d'intérêt est adressé en particulier aux experts spécialistes des questions suivantes dans les circonstances spécifiques de l'affaire *Ntaganda* :

- i) l'étendue de la responsabilité de la personne reconnue coupable;
- ii) la portée, l'étendue et l'évolution du préjudice subi par les victimes directes et par les victimes indirectes, y compris les circonstances à long terme des crimes sur les communautés touchées et le coût potentiel de la réparation ;
- iii) les modalités de réparations appropriées ; et
- iv) les actes de violence sexuelle, en particulier l'esclavage sexuel et ses conséquences sur les victimes directes et indirectes.

Les personnes intéressées à répondre à cet appel sont invitées à faire acte de candidature et à envoyer les documents requis à la Cour avant le 19 janvier 2020.

Des informations détaillées sur cet appel et les modalités pour y répondre sont contenues dans le document ci-joint, également disponible sur le site de la Cour.

À tous les États parties

Le Greffe demande l'assistance des États parties pour diffuser l'appel à experts ci-joint par le biais de leurs canaux pertinents.

Le Greffe est bien conscient du court délai donné aux experts pour soumettre leur candidature. A cet égard et compte tenu de cette contrainte de temps, tout effort des États parties pour diffuser largement cet appel sera hautement apprécié.

Le Greffe de la Cour pénale internationale saisit cette occasion pour renouveler à tous les États parties les assurances de sa très haute considération.

La Haye, 23 décembre 2019

Pièce jointe :

Appel lancé par le Greffe de la Cour aux experts en réparation pour les victimes dans le cadre de la procédure des réparations dans l'affaire *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*